

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	37	44

**N° 265/2018**

**OBJET : Reconstitution de l'opération Chantier d'insertion en Environnement pour la période courant du 01 janvier au 31 décembre 2019**

**L'an deux mille dix-huit et le 4 décembre à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 27 novembre 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Nadia ESTANG, Céline GABRIEL, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Geneviève PAUBERT, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Joël MASSACRIER, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M<sup>me</sup> Nadine BARRE donne procuration à M. Philippe FOURMENTIN, M. Patrick CASTRO à Mme Annick MELINAT, M. Serge DEJEAN à M. Jean-Claude ROUANE, M. Serge DEMANGE à M. Bernard TISSEIRE, Mme Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. Franck MUNIGLIA à Mme Céline GABRIEL, Mme Sabine PARACHE à Mme Nadia ESTANG.

**ABSENTS** : Madame Pierrette HENDRICK, Messieurs Jean CHENIN, Jean DELCASSE, Patrick LACAMPAGNE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**M. Wilfrid PASQUET a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée l'engagement depuis l'exercice 1995 d'une action intitulée « Chantier d'insertion en Environnement » ayant pour vocations principales :

- La restauration et l'aménagement des berges des cours d'eau du territoire de la Communauté de Communes afin d'assurer un bon écoulement naturel des eaux et aussi de permettre une meilleure gestion des rivières et des milieux aquatiques et ce dans le respect des sujétions techniques définies par l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;
- De faciliter l'accès à l'emploi de personnes en grande difficulté d'insertion sociale et professionnelle bénéficiaires des minima sociaux.

Considérant l'utilité publique de ce chantier renforcée par la validation d'un Plan pluriannuel de Gestion pour les travaux en rivière 2015-2019 faisant l'objet d'un dossier de Déclaration d'Intérêt Général et, compte tenu des bons résultats constatés en matière d'insertion sociale des personnes ayant participé à ce chantier, Monsieur le Président propose aux membres de l'assemblée la poursuite de cette action pour la période courant du 1er janvier au 31 décembre 2019.

Sur l'exercice, 12 postes seront ouverts sous les dispositifs Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- DECIDE** la poursuite de l'action chantier d'insertion en environnement à intervenir du 1er janvier au 31 décembre 2019 ;  
**MANDATE** Monsieur le Président à toute fin d'engagement des procédures de recrutement relatives à l'attribution de 12 postes d'agents en environnement sous les régimes Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI) à intervenir ;

**MANDATE** ce dernier afin de solliciter les services de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ainsi que les services du Conseil Départemental de la Haute Garonne à toute fin d'attribution de subvention pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2019 ;

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de partenariat avec la DIRECCTE ;

**MANDATE** ce dernier à toute fin de réservation des crédits nécessaires sur le budget général 2019 de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS